

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

OFFICIELS

MINISTÈRE DU LOGEMENT

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Arrêté du 23 janvier 2009 portant inscription au tableau d'avancement pour le grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées au titre de l'année 2009

NOR: DEVL0900823A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret nº 2002-523 du 16 avril 2002 portant statut particulier du corps des ingénieurs des ponts et chaussées, notamment son article 18;

Vu l'arrêté ministériel du 21 décembre 2007 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer à compter de l'année 2008;

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des ingénieurs des ponts et chaussées en sa séance du 5 décembre 2008,

Arrête:

Article 1er

Le tableau d'avancement au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées est fixé ainsi qu'il suit pour l'année 2009 :

PALETTE Jean-Michel; SANDRIN Marc;

DASSONVILLE Laure;

GOUTEL Alain;

DELORME Jean-Martin;

GOETZKE Mathieu;

BARRUOL Patrice;

COURNEDE Boris;

LECHELON Frédéric;

BOURSIN Jean-Christophe;

GIROMETTI Laurent;

FERRANTE Olivier;

GOUX Marie-Thérèse;

BERNARD Pierre;

BUCHER Bénédicte;

BOZONNET Marie-Claire;

JACOBSOONE Alain;

GUILLERMET Florian;

CARLOTTI Pierre;

CHUPIN David;

COURTINE Thierry;

WESTRELIN Samuel;

BONNET Jean-Philippe;

DJAFARIAN Reza;

DAESCHLER Rachel;

ASTIER Yvan;

AUSSOURD Philippe;

SCHMITT Patrice;

BERRE Loïk;

NIEMANN Erik;



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

JOURNAUX OFFICIELS

MINISTÈRE DU LOGEMENT

DICIANNI Bruno;
CAMARET (de) Philippe;
LOCHANSKI Nicolas;
SARRATO Jean-Pierre;
BADOT Gilles.;
BERINQUE David;
NARCY Katy;
FRITSCH Emmanuel;
LEHIDEUX Véronique;
SALAUN Yves;
PEREZ Lior;
OUVRARD Anne-Emmanuelle;
PREVIEU Cécile.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 23 janvier 2009.

Pour le ministre et par délégation : *Le préfet, secrétaire général,* D.LALLEMENT